

struction of the preferential system created by the United Kingdom.

The Marshall Plan was in reality a plan to mould foreign economies to the shape desired by United States monopolists. It was a plan of economic expansion in the interest of financial circles and would aid those circles to escape or postpone an economic crisis. It was intended to create a Western European bloc and to divide Europe into two camps.

In other respects, too, the United States of America had shown that its economic policy was not a policy of rehabilitation of other capitalist countries but a factor of dislocation.

The United States had encouraged civil war in China, Greece and Indonesia, with consequent disorganization of the economies of those countries. Aiming to restore the industrial Ruhr, it had helped reconstruction of military industrial potential in Western Germany.

In conclusion, Mr. Arutiunian repeated that he had spoken at some length because the Secretariat's reports had not included sufficient information about the U.S.S.R.

In thanking Mr. Arutiunian, the PRESIDENT said that his speech would form a valuable supplement to the *Economic Report* prepared by the Secretariat.

The meeting rose at 1.15 p.m.

ONE HUNDRED AND FIFTY-FIRST MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 24 February 1948 at 3 p.m.*

President : Mr. Charles MALIK (Lebanon)

51. Surveys of world economic conditions and trends¹ (concluded)

Mr. KURAL (Turkey) congratulated the Secretariat on the economic studies it had undertaken and on the results it had already obtained in that field. He encouraged it to persevere with the task.

Mr. MAYHEW (United Kingdom) was anxious to answer the vigorous criticism to which the representative of the Union of Soviet Socialist Republics had subjected the economic policy of the Government of the United Kingdom, particularly with regard to wages, unemployment and inflation.

There was on the other hand, no reliable means of judging the economic situation of the U.S.S.R., since no figures relating to that country appeared

¹ For the documentation on this item, see the footnote on page 182.

l'industrialisation des autres pays et vise à détruire le régime de droits préférentiels institué par le Royaume-Uni.

Le plan Marshall est, en réalité, un plan destiné à donner aux économies des autres pays la forme que les monopoles des Etats-Unis souhaitent leur voir prendre. C'est un plan d'expansion économique, conçu dans les intérêts des milieux financiers, et qui aiderait ces milieux à éviter ou à retarder une crise économique. Il est destiné à créer un bloc de l'Europe occidentale et à diviser l'Europe en deux camps.

A d'autres égards aussi, les Etats-Unis d'Amérique ont démontré que leur politique économique n'est pas une politique de relèvement des autres pays capitalistes, mais bien un facteur de désorganisation.

Les Etats-Unis ont encouragé la guerre civile en Chine, en Grèce et en Indonésie, ce qui a engendré la désorganisation des économies de ces pays. Visant à rétablir le potentiel industriel de la Ruhr, ils ont aidé à la reconstruction du potentiel industriel militaire de l'Allemagne occidentale.

Pour conclure, M. Aroutiounian répète qu'il a parlé assez longuement parce que les rapports du Secrétariat n'ont pas donné suffisamment de renseignements sur l'U.R.S.S..

Le PRÉSIDENT, remerciant M. Aroutiounian, déclare que son discours constituera un précieux supplément au *Rapport économique* rédigé par le Secrétariat.

La séance est levée à 13 h. 15.

CENT CINQUANTE ET UNIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 24 février 1948, à 15 heures*

Président : M. Charles MALIK (Liban)

51. Études sur la situation et les tendances de l'économie mondiale¹ (fin)

M. KURAL (Turquie) félicite le Secrétariat pour les études économiques qu'il a entreprises et pour les résultats qu'il a déjà obtenus en ce domaine. Il l'invite à poursuivre cette tâche.

M. MAYHEW (Royaume-Uni) tient à répondre aux très vives critiques qui ont été lancées par le représentant de l'U.R.S.S. contre la politique du Gouvernement du Royaume-Uni en matière économique, notamment en ce qui concerne les salaires, le chômage et l'inflation.

Il fait observer qu'il est impossible, d'autre part, de disposer d'aucun élément sérieux qui permette de juger de la situation économique de

¹ Pour les documents relatifs à cette question, voir la note au bas de la page 182.

in the *Monthly Bulletin of Statistics* published by the United Nations. His country had a moral right to be fully informed with regard to the economic field in which it itself had been vigorously attacked. The figures given during the debate by the representative of the U.S.S.R., however, were almost exclusively percentages and not absolute : they were a means of propaganda and not positive data on which a serious economist could base a judgment.

The representative of the U.S.S.R. had pointed to inflation in Great Britain and a corresponding reduction in the purchasing power of the wage-earner. There had certainly been an inflationary movement in the Soviet Union, but no figure on which a judgment as to his purchasing power could be based had been given to show the real wage of the worker.

The representative of the U.S.S.R. had stated that there was no unemployment in that country, but there again it must be pointed out that no comparison was possible with a country like Great Britain, which regularly published unemployment statistics. In the United Kingdom, when a worker changed his employment he was regarded as unemployed during the few days' interval which might occur between his departure from one workshop and his entry into another. Millions of Soviet workers were moved from one industry to another every year. If, therefore, statistics were compiled in the Soviet Union in the same way as in the United Kingdom, those workers would have to be included, at some point, in the employment statistics, unless their transfer from one factory to another could be effected in the space of a single night. The U.S.S.R. representative should therefore define the term "unemployment". Unless the phenomenon of unemployment were exactly defined, all that might be said about it would amount to nothing but propaganda. In the course of this part of his speech, Mr. Mayhew corrected certain inaccuracies in the figures given by Mr. Arutiunian on unemployment in England.

Nothing was known about the economic relations between the U.S.S.R. and the countries of Eastern Europe. The results of the economic penetration of the U.S.S.R. in that region and consequently the standard of living of the workers and peasants, were unknown. The standard had possibly fallen as low as in the Soviet Union as a result of the penetration.

If the U.S.S.R. indulged in attacks on the economic policy of certain countries, it should supply information as to its own situation and make comparison and reply possible.

He felt bound also to answer the criticism to which his Government had been subjected for not having carried out the nationalization plans promised by the Labour Party. All the points of that programme, for example the nationalization of the Bank of England, transport, commercial aviation, the coal industry, telecommunications, electricity and gas, had been implemented ; all that remained was the nationalization of the steel works, which was in progress. Finally, the

l'U.R.S.S. ; aucun chiffre relatif à ce pays ne figure au *Bulletin mensuel de statistique* publié par l'Organisation des Nations Unies. Le représentant du Royaume-Uni dit que son pays a un droit moral d'être pleinement informé dans ce domaine économique où il est vivement attaqué. Or, les chiffres qui ont été donnés au cours du débat par le représentant de l'U.R.S.S. représentent presque uniquement des pourcentages et non des données absolues : ce sont des éléments de propagande et non des éléments positifs sur lesquels un économiste sérieux puisse fonder un jugement.

M. Mayhew fait observer que le représentant de l'U.R.S.S. a signalé une inflation en Grande-Bretagne et une baisse correspondante du pouvoir d'achat des salariés. Or, il y a eu certainement un mouvement inflationnaire en Union soviétique, mais aucun chiffre n'a été fourni sur le salaire réel de l'ouvrier qui permette de juger de son pouvoir d'achat.

« Il n'y a pas de chômage en U.R.S.S. », a déclaré le représentant de ce pays, mais il faut remarquer que là encore, aucune comparaison n'est possible avec des pays comme la Grande-Bretagne, qui publient régulièrement des statistiques de chômage. M. Mayhew fait observer en effet que dans son pays, lorsqu'un ouvrier change d'emploi, il est compté comme chômeur dans l'intervalle de quelques jours qui peut séparer son départ d'un atelier de son entrée dans un autre. Des millions d'ouvriers soviétiques sont déplacés d'une industrie à l'autre chaque année. Il faudrait donc, si les statistiques étaient établies en Union soviétique de la même manière que dans le Royaume-Uni, les faire figurer à un moment quelconque dans les statistiques de chômage, sauf si leur transfert d'une usine à l'autre peut s'opérer en l'espace d'une nuit. Il y aurait donc lieu pour le représentant de l'U.R.S.S. de donner une définition du terme « chômage ». Si le phénomène du chômage n'est pas exactement défini, tout ce qu'on peut dire à ce sujet n'est que propagande. Au cours de cette partie de son exposé, M. Mayhew rectifie certains chiffres inexacts relatifs au chômage en Angleterre que M. Arutiunian avait énoncés.

Le représentant du Royaume-Uni déclare que l'on ne sait rien des relations économiques entre l'U.R.S.S. et les pays de l'Europe orientale. On ignore quels sont les effets de la pénétration économique de l'U.R.S.S. en cette région et quel est, en conséquence, le niveau de vie des ouvriers et paysans. Il est possible que ce niveau soit, de ce fait, tombé aussi bas qu'en Union soviétique.

M. Mayhew répète que si l'U.R.S.S. se livre à des attaques contre la politique économique de certains pays, elle doit donner sur sa propre situation les éléments qui permettent la comparaison et la riposte.

M. Mayhew tient encore à relever la critique qui a été faite contre son gouvernement pour n'avoir pas accompli les nationalisations promises par le parti travailliste. Tous les points de ce programme qui portent notamment sur la nationalisation de la Banque d'Angleterre, des transports, de l'aviation commerciale, des charbonnages, des télécommunications, de l'électricité et du gaz, ont été exécutés, et il ne reste plus à achever que la nationalisation des aciéries, laquelle

charge that the United Kingdom was re-arming in order to avoid unemployment was grotesque; such an allegation deserved a rejoinder.

Mr. OWEN (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Economic Affairs) expressed gratification that his Department's first report had given rise to so concentrated a discussion, in which so many interesting opinions had been expressed.

The Department would note the criticisms and the various points of view. He hoped that Member States would continue to give it their co-operation.

Mr. DAVIDSON (Canada) submitted a draft resolution (E/676), to which he proposed the following paragraph should be added :

“(The Economic and Social Council),

“*Draws the attention* of Member Governments of the United Nations and of specialized agencies to the contents of the report, and to the discussion and the views expressed on this subject by members of the Council at the sixth session.”

It would consequently be necessary to distribute the *Economic Report* and the records of the discussions on it.

Mr. LANGE (Poland) was of the opinion that the Council should not confine itself to discussing the economic situation, but should also make recommendations the effect of which would be to remedy the defects revealed by such a study. It was also necessary for such recommendations to be adopted by the majority of the Council.

In view of the considerable differences of opinion which had become apparent in the course of the discussion, he would not press the Council to adopt the draft resolution which he had himself submitted (E/675), and he accepted the draft resolution proposed by Canada with the addition just made by Mr. Davidson.

It was advisable to wait until the Council was better informed on the economic situation as a whole, when the majority of the members might be able to agree on practical recommendations.

Mr. MENDÈS-FRANCE (France) agreed with the previous speaker that the discussion should in principle have ended with a vote on concrete recommendations. But such recommendations could not be improvised, for the documents which had provided the basis for the discussion had been late in reaching the Council.

He supported the Canadian draft resolution, but requested that the wording should be amplified in order to provide that the *Economic Report* and the records of the discussion should also be transmitted to the Economic and Employment Commission, so that it might study them and possibly submit proposals to the Council.

Mr. MONGE (Peru) said he had already requested that the Secretariat's economic studies should include the question of international investments and comparative fiscal policy.

est en cours. Enfin, M. Mayhew qualifie de grotesque l'accusation que le Royaume-Uni réarme afin d'éviter le chômage. Une telle allégation méritait une réplique.

M. OWEN (Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques) se félicite que le premier rapport établi par son Département ait fait l'objet de débats aussi serrés où tant d'opinions intéressantes ont été exprimées.

Le Département des questions économiques tiendra compte des critiques et des différents points de vue. Il espère que les Etats Membres continueront à lui donner leur coopération.

M. DAVIDSON (Canada) présente un projet de résolution (E/676), auquel il propose d'ajouter l'alinéa suivant :

(Le Conseil économique et social),

« *Attire l'attention* des Etats Membres des Nations Unies et des institutions spécialisées sur la teneur de ce rapport et sur les opinions exprimées sur cette question par les membres du Conseil au cours de la discussion de ce rapport lors de la sixième session ».

Il serait nécessaire, en conséquence, de distribuer le *Rapport économique* et les comptes rendus des débats qui s'y rapportent.

M. LANGE (Pologne) estime que le Conseil ne doit pas se borner seulement à discuter la situation économique mais qu'il doit faire, de plus, des recommandations qui auraient pour effet de remédier aux défauts qu'une telle étude fait apparaître. Encore faut-il que des recommandations de ce genre puissent être adoptées par la majorité du Conseil.

Etant donné les importantes divergences qui se sont manifestées au cours du débat, M. Lange ne presse pas le Conseil d'adopter le projet de résolution qu'il a présenté (E/675), et il accepte le projet de résolution proposé par le Canada avec l'addition que vient d'y apporter M. Davidson.

Il convient d'attendre que le Conseil soit mieux informé de l'ensemble de la situation économique avant que la majorité des membres puisse s'accorder sur des recommandations d'ordre pratique.

M. MENDÈS-FRANCE (France) est d'accord avec l'orateur précédent sur le principe que le débat aurait dû s'achever par le vote de recommandations précises. Mais l'on ne pouvait pas improviser de telles recommandations étant donné que le Conseil n'a été saisi que tardivement des documents qui ont servi de base au débat.

Il se rallie au projet de résolution du Canada, en demandant toutefois que la rédaction en soit complétée de façon à prévoir que le *Rapport économique* et les procès-verbaux de la discussion soient transmis également à la Commission des questions économiques et de l'emploi, afin qu'elle puisse les étudier et présenter éventuellement des propositions au Conseil.

M. MONGE (Pérou) rappelle qu'il a déjà demandé que les études économiques poursuivies par le Secrétariat comprennent la question des investissements internationaux et de la politique fiscale comparée.

He accepted the draft resolution submitted by Canada.

Mr. DAVIDSON (Canada) agreed, in accordance with the French representative's suggestion, to a reference to the Economic and Employment Commission in the third paragraph of his draft resolution.

Mr. MAKIN (Australia) thought that the Council should follow the method adopted by the General Assembly and also by various parliamentary assemblies and the former League of Nations—the method of discussing any resolutions that might be submitted in the course of the debate on a report, in that instance the *Economic Report*. Experience proved that that method was sufficiently elastic not to upset an established agenda. The General Assembly had adopted eleven resolutions under the agenda item "Report of the Economic and Social Council".

He wished therefore to place on record the views of the Australian delegation :

(1) That Member States might submit substantive resolutions on reports which were before the Council; and

(2) That in subsequent sessions, when the *Economic Report* was distributed in advance, the Council should expect to have a discussion in plenary on matters of substance, and a debate in committee on such matters as form, timing and detail; and it would expect substantive resolutions.

After Mr. THORP (United States of America) had commented on the advisability of discussing the Australian proposal at that time, Mr. MAKIN (Australia) said he would be satisfied if his views were noted; he was prepared to vote for the Canadian draft resolution.

The PRESIDENT stated that the observations made in the course of the debate by various countries, particularly Poland, Australia and the United States, would form the subject of special notes to be appended to the report.

Mr. OWEN (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Economic Affairs) suggested that in conformity with precedent the text of the second paragraph of the Canadian draft resolution should be so modified as to address the Council's recommendation to the Secretary-General and not to the Department of Economic Affairs of the Secretariat.

The PRESIDENT put to the vote the Canadian draft resolution (E/676), as amended.

The draft resolution, as amended, was unanimously adopted.

Mr. MENDÈS-FRANCE (France), speaking on a point of order, stated that the resolution just adopted, which referred particularly to the views expressed by members on the *Economic Report*, constituted still another reason why the Council should insist on verbatim records of its debates instead of summary records. In some cases the latter were insufficient, or contained inaccuracies, some of which he quoted. Those defects might to some extent be due to the simultaneous inter-

Il accepte le projet de résolution présenté par le Canada.

M. DAVIDSON (Canada), tenant compte de l'observation présentée par le représentant de la France, accepte de mentionner la Commission des questions économiques et de l'emploi au troisième alinéa de son projet de résolution.

M. MAKIN (Australie) estime que le Conseil doit pratiquer la méthode adoptée par l'Assemblée générale et, d'autre part, par diverses assemblées parlementaires et par l'ancienne Société des Nations, méthode qui consiste à discuter les résolutions qui peuvent être présentées au cours d'un débat sur un rapport, en l'espèce sur le *Rapport économique*. L'expérience prouve que cette méthode est assez souple pour ne pas bouleverser un ordre du jour établi. L'Assemblée générale a adopté onze résolutions sous le point de son ordre du jour intitulé : « rapport du Conseil économique et social ».

En conséquence, M. Makin désire faire connaître les vues de la délégation de l'Australie sur ce point, à savoir que :

1^o Les Etats membres peuvent soumettre des résolutions de fond ayant trait aux rapports soumis à l'examen du Conseil ;

2^o Dans les sessions futures, lorsque le *Rapport économique* aura été distribué à l'avance, une discussion générale pourra avoir lieu en séance plénière du Conseil sur le fond, et un débat en comité sur la forme et les questions de détail ; en outre, les membres pourront présenter des résolutions portant sur le fond du rapport.

A la suite d'une observation de M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) sur l'opportunité de discuter la proposition australienne, M. MAKIN (Australie) déclare qu'il lui suffit que ses vues aient été notées, et qu'il est disposé à voter en faveur du projet de résolution présenté par le Canada.

Le PRÉSIDENT déclare que les observations qui ont été présentées au cours du débat par différents pays, notamment la Pologne, l'Australie et les Etats-Unis, feront l'objet de notes spéciales qui seront annexées au rapport.

M. OWEN (Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques) propose que, conformément aux précédents, le texte du second alinéa du projet de résolution du Canada soit modifié de façon que la recommandation du Conseil s'adresse au Secrétaire général et non pas au Département des questions économiques du Secrétariat.

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution du Canada (E/676) tel qu'il a été amendé.

A l'unanimité, le projet de résolution tel qu'il a été amendé est adopté.

M. MENDÈS-FRANCE (France), prenant la parole sur un point d'ordre, déclare que la résolution qui vient d'être adoptée et qui se réfère notamment aux vues exprimées par les membres sur le *Rapport économique*, constitue, pour le Conseil, une raison de plus d'exiger un compte rendu sténographique des débats, au lieu du compte rendu analytique, que le représentant de la France déclare en certains cas insuffisant et où il relève certaines inexactitudes, dont il donne lecture. Ces défauts

pretation, the disadvantages of which he noted; he asked that the Council should revert to the system of consecutive interpretation.

The question should be submitted to the Committee on Questions of Procedure, and he requested that that should be done as early as possible.

The PRESIDENT remarked that the Council had not so far formally objected to the method of summary records, which had been proposed by the Secretariat at the beginning of the present session and which was the result of a General Assembly decision. He repeated that the Council had full power in the matter. The Committee on Questions of Procedure would meet shortly and make a suggestion on the subject.

With regard to the current discussion, the texts as revised and corrected by the various delegations would be appended to the report.

Mr. OWEN (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Economic Affairs) pointed out that the Council had full authority, but only within the limitations imposed by the General Assembly.

Mr. MENDÈS-FRANCE (France) said the French delegation was prepared to submit a draft resolution.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) was of the opinion that the Council should discuss directly, at the appropriate time, the resolution which the French representative was prepared to submit.

The PRESIDENT invited the representative of France to draw up his draft resolution, which would be studied by the Committee on Questions of Procedure.

He closed the discussion on the *Economic Report* by thanking the Council for having conducted the discussion in a spirit of co-operation and mutual concessions.

52. Election of members of the Permanent Central Opium Board

The PRESIDENT reminded the members of the Council that the entry into force of the amendments to the 1925 Convention, contained in the Protocol of 11 December 1946, gave the Economic and Social Council, by virtue of the powers conferred upon it by Article 19 of the amended Convention, the right to appoint eight members of the Permanent Central Opium Board.

At its fourth session the Council had noted the report drawn up at the first session of the Commission on Narcotic Drugs (E/251).¹ The Commission's recommendations on the procedure to be followed for appointments to the Permanent Central Opium Board appeared in Annex III to that report.

Having read the passage which dealt with that question, he suggested that an *ad hoc* committee on candidatures should be established at the end of the discussion. The suggestions of the

peuvent être dus pour une part à l'interprétation simultanée dont M. Mendès-France signale les inconvénients, en demandant que le Conseil reprenne le système de l'interprétation consécutive.

Cette question devrait être soumise au Comité de procédure, et M. Mendès-France demande qu'il en soit fait ainsi dans le plus bref délai possible.

Le PRÉSIDENT fait observer que le Conseil ne s'est pas, jusqu'à présent, prononcé formellement contre la méthode des comptes rendus analytiques proposée par le Secrétariat au début de la présente session, et qui résulte d'une décision de l'Assemblée générale. Il répète que le Conseil a pleins pouvoirs en la matière. Le Comité de procédure se réunira prochainement et présentera une suggestion à ce sujet.

Pour ce qui est du présent débat, les textes qui auront été revus et corrigés par les différentes délégations seront annexés au rapport.

M. OWEN (Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques) fait observer que le Conseil a pleine autorité, mais seulement dans le cadre des limitations imposées par l'Assemblée générale.

M. MENDÈS-FRANCE (France) déclare que la délégation française est disposée à présenter un projet de résolution.

M. SANTA CRUZ (Chili) estime que le Conseil devrait discuter directement, au moment opportun, la résolution que le représentant de la France est prêt à proposer.

Le PRÉSIDENT invite le représentant de la France à rédiger son projet de résolution, qui sera étudié par le Comité de procédure.

Il conclut le débat sur le *Rapport économique* en remerciant le Conseil d'avoir mené la discussion dans un esprit de coopération et de concessions mutuelles.

52. Élection des membres du Comité central permanent de l'opium

Le PRÉSIDENT rappelle aux membres du Conseil qu'étant donné l'entrée en vigueur des amendements à la Convention de 1925 contenus dans le Protocole du 11 décembre 1946, le Conseil économique et social, en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 19 de la convention amendée, est en mesure de procéder à la nomination des huit membres du Comité central permanent de l'opium.

A sa quatrième session, le Conseil a pris note du rapport de la Commission des stupéfiants sur sa première session (E/251¹). Les recommandations de la commission relatives à la procédure à suivre pour les nominations au Comité central permanent figurent à l'annexe III de ce rapport.

Le Président, ayant donné lecture du passage qui traite de cette question, propose qu'un comité *ad hoc* chargé de l'examen des candidatures soit créé à l'issue du débat. Les suggestions de la

¹ Official Records of the Economic and Social Council, Fourth Session, Supplement No. 1.

¹ Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, quatrième session, Supplément No 1.

Commission on Narcotic Drugs relating to paragraph 5 of article 19 of the convention were contained in the report of that Commission on its second session (E/575).¹ The Social Committee of the Council had discussed them at its 35th meeting.

He therefore proposed that the Committee should be guided by the recommendations of the Social Committee contained in its report (E/689). It would be remembered that the Permanent Central Board played an important part in the enforcement of the 1925 and 1931 Conventions on narcotic drugs. The *ad hoc* committee should therefore bear in mind that the members of the Permanent Board ought to have not only scientific knowledge but also legal, economic and administrative knowledge.

He invited Mr. Herbert May, President of the Permanent Central Board and Vice-President of the Supervisory Body, to come to the Council table.

The long experience acquired by Mr. May in the course of twenty years' work with the Permanent Central Board would certainly be valuable to the Council.

Mr. MAY, President of the Permanent Central Board, said he was ready to answer any questions representatives might like to ask.

Mr. SUTCH (New Zealand) asked whether, in view of the fact that the Permanent Central Board and the Supervisory Body were set up under two different instruments, it was legally possible to amalgamate those two bodies.

Mr. MAY stated that such amalgamation, if undertaken on the legal plane, would be very difficult. A certain amount of liaison could nevertheless be achieved by practical measures. The Permanent Central Board appointed one of the members of the Supervisory Body. In the past it had been the custom for the Central Board to appoint one of its own members to the Supervisory Body. It would be possible in the future that the two members of the Supervisory Body to be nominated by the World Health Organization could be persons who had at the same time been elected by the Economic and Social Council to the Permanent Central Board. The answer to the question whether in the future it would be possible to fuse the membership of the Supervisory Body completely with that of the Permanent Central Board would then depend on the decision taken by the Board and the Commission on Narcotic Drugs with regard to the members of the Supervisory Body whom they had to nominate. For the present only liaison, and not complete fusion, was possible.

The PRESIDENT, speaking in reply to Mr. SUTCH (New Zealand), said that the committee on candidatures would bear in mind the remarks just made by Mr. May.

The Committee would also take account, in its work, of the report of the Social Committee

¹ Official Records of the Economic and Social Council, Sixth Session, Supplement No. 2.

Commission des stupéfiants relatives au paragraphe 5 de l'article 19 de la convention sont contenues dans le rapport de cette commission sur les travaux de sa deuxième session (E/575¹). Le Comité social du Conseil en a discuté au cours de sa 35^e séance.

Le Président propose donc que le Comité chargé de l'examen des candidatures au Comité central permanent adopte comme guide les recommandations qu'a faites le Comité social dans son rapport (E/689/Rev.1). Il y a lieu de se rappeler que le Comité central permanent joue un rôle important dans l'application des conventions de 1925 et 1931 sur les stupéfiants. Aussi est-il important que le comité qui va être créé se souvienne que les membres du Comité permanent doivent, non seulement avoir des connaissances scientifiques, mais aussi des connaissances juridiques, économiques et administratives.

Le Président prie M. Herbert May, président du Comité central permanent et vice-président de l'Organe de contrôle, de prendre place à la table du Conseil.

La longue expérience acquise par M. May au cours de vingt années de collaboration aux travaux du Comité central permanent sera certainement précieuse au Conseil.

M. MAY, président du Comité central permanent, déclare qu'il est prêt à répondre aux questions que voudront bien lui poser les représentants.

M. SUTCH (Nouvelle-Zélande) se demande, étant donné que le Comité central permanent et l'Organe de contrôle sont constitués selon des législations différentes, s'il est juridiquement possible d'amalgamer ces deux organismes.

M. MAY, président du Comité central permanent, déclare que cette fusion, si elle était entreprise sur le plan juridique, serait très difficile. Toutefois, une certaine liaison pourrait être assurée par des mesures d'ordre pratique. Le Comité central permanent désigne un des membres de l'Organe de contrôle. Dans le passé, l'usage a été que le Comité central désigne l'un de ses propres membres pour siéger à l'Organe de contrôle. On pourrait envisager qu'à l'avenir, les deux membres de l'Organe de contrôle que l'Organisation mondiale de la santé est appelée à désigner pourraient être des personnes qui auraient été élues en même temps par le Conseil économique et social au Comité central permanent. Il appartiendrait au Comité central et à la Commission des stupéfiants de prendre une décision en ce qui concerne les membres de l'Organe de contrôle qu'ils ont à nommer pour voir si, à l'avenir, une fusion complète entre la composition de l'Organe de contrôle et du Comité central permanent est possible. Pour l'instant, la liaison seule est possible, et une fusion complète ne l'est pas.

Le PRÉSIDENT, répondant à une demande de M. SUTCH (Nouvelle-Zélande), précise que le Comité chargé de l'examen des candidatures tiendra compte des observations que vient de faire M. May.

Ce comité devra également tenir compte dans ses travaux du rapport du Comité social (E/689/

¹ Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, sixième session, Supplément N° 2.

(E/689) on the report of the Narcotics Commission, and in particular of sub-paragraph (b) of draft resolution D which appeared in that document.

He proposed to the Council that the committee should be composed of the representatives of the following countries : Australia, China, France, Poland, Turkey and Venezuela.

He put to the vote the proposal to set up a committee on candidatures for membership on the Permanent Central Board, composed as he had suggested.

The proposal was adopted.

Mr. May withdrew.

53. Establishment of an international centre for training in public administration (E/610/Rev.1, E/610/Add.1 and E/610/Add.2/Rev.1)

Mr. GELISSEN (Netherlands), speaking on a point of order concerning the discussion of the draft resolution submitted by the Brazilian delegation (E/610/Rev.1), reminded the Council that the President had received a letter from Mr. F. van Langenhove, Permanent Representative of Belgium to the United Nations (E/674), drawing the Council's attention to the fact that an International Institute of Administrative Sciences already existed; it had been established in 1930 at Brussels. Thus, Belgium had in this field acquired experience by which the Council might usefully be guided.

He proposed therefore that Mr. Lebeau, alternate representative of Belgium, should be authorized to take part in the discussion.

The PRESIDENT accepted the proposal.

He communicated to the Council the estimate presented by the Secretary-General for the establishment of an international centre for training in public administration (E/610/Add.2/Rev.1).

Mr. MUNIZ (Brazil) observed that the original document (E/610) had been amended after consultation with the members of certain delegations and the Secretariat with a view to better co-ordination and greater economy.

A supplementary note (E/610/Add.1) explained the considerations which had led to the formulation of the Brazilian proposal.

The Brazilian delegation was convinced that the establishment of an international centre for training in public administration according to modern principles and methods was an important and urgent matter in view of the technical complexity and extent of administrative responsibility in all countries. The matter bore economic significance where the reconstruction and development of certain countries was concerned. It was a question justifying the adoption of international measures and, in this respect, it came within the Council's specific sphere of activity under Article 55 of the United Nations Charter.

Rev.1) sur le rapport de la Commission des stupéfiants et, en particulier, de l'alinéa b du projet de résolution D qui figure dans ce document.

Il propose au Conseil que le comité soit composé des représentants des pays suivants : Australie, Chine, France, Pologne, Turquie et Venezuela.

Le Président met aux voix la proposition de créer un Comité chargé de l'examen des candidatures au Comité central permanent ayant la composition ci-dessus.

La proposition est adoptée.

M. May se retire.

53. Création d'un Centre international de formation professionnelle en matière d'administration publique (E/610/Rev.1, E/610/Add.1 et E/610/Add.2/Rev.1)

M. GELISSEN (Pays-Bas), prenant la parole sur un point d'ordre relatif à la discussion du projet de résolution soumis par la délégation du Brésil (E/610/Rev.1), rappelle au Conseil la lettre adressée au Président par M. F. van Langenhove (E/674), dans laquelle le représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies attire l'attention du Conseil sur le fait qu'il existe déjà un Institut international des sciences administratives, créé en 1930, à Bruxelles. Ainsi, la Belgique a acquis dans ce domaine une expérience dont le Conseil pourrait utilement s'inspirer.

Il propose donc que M. Lebeau, représentant suppléant de la Belgique, soit autorisé à prendre part à la discussion.

Le PRÉSIDENT accepte cette proposition.

Il communique au Conseil l'état estimatif présenté par le Secrétaire général relativement à la création d'un Centre international de formation professionnelle en matière d'administration publique (E/610/Add.2/Rev.1).

M. MUNIZ (Brésil) fait remarquer que le document initial (E/610) a été modifié après consultation des membres de certaines délégations et du Secrétariat dans le but de réaliser une meilleure coordination et d'employer les méthodes les plus économiques.

Une note complémentaire (E/610/Add.1) explique les considérations qui ont présidé à la rédaction de la proposition du Brésil.

La délégation du Brésil est convaincue que la création d'un centre international de formation professionnelle en matière d'administration publique selon des principes et des méthodes modernes est un problème important et urgent étant donné la complexité technique et l'étendue des responsabilités administratives qui s'imposent à tous les pays. Ce problème revêt une signification économique en ce qui concerne la reconstruction et le développement de certains pays. Il s'agit là d'une question justifiant l'adoption de mesures internationales et entrant, à ce point de vue, dans le champ d'action précis du Conseil, si l'on veut bien se référer à l'Article 55 de la Charte des Nations Unies.

The role and functions of governments were very extensive, particularly in social and economic matters. But it would be difficult for the States Members of the United Nations to improve their own administrative machinery without international assistance. That was why the reports of the *ad hoc* committee on the proposal for an economic commission for Latin America and the Economic Commission for Asia and the Far East had called attention to the bottle-necks created by the inadequacy of administrative methods and staff as far as the elaboration and execution of reconstruction and development plans were concerned.

The Brazilian delegation was convinced that the solution of that problem lay in the creation of an international centre for training in public administration as part of the United Nations. The Brazilian delegation did not, however, ask the Council to take an immediate decision. It merely proposed that the plan be considered, so that the Council at its next session, if the preliminary studies were completed by that time, or the General Assembly—if the preliminary studies were not completed and the Council was unable to take action—could take a decision in full knowledge of the facts. By authorizing the Secretary-General to undertake such a preliminary study with the co-operation of the existing technical committees, both time and money could be saved.

If the Brazilian delegation's proposal bore fruit, the proposed centre, among other duties, would be responsible for training personnel for positions in international institutions and organizations the composition of which was unsatisfactory from the point of view of geographical distribution.

The new version of the Brazilian proposal pointed out that the Secretariat had already considered the possibility of utilizing the services and resources of governmental and non-governmental organizations and specialized agencies as well as public and private institutions such as universities and certain technical associations.

The Brazilian delegation emphasized that although certain aspects of the problem had been touched upon in one way or another by organizations such as the Institut de Bruxelles—the suggestions and experience of which would be extremely valuable—the proposed international centre was completely different in scope, structure and nature from all existing organizations.

The object of the proposal which Brazil submitted to the Council was the establishment, at United Nations expense, of an international training centre for administrative staff recruited on a very wide geographical basis. This matter was within the competence of the Council.

Mr. LEBEAU (Belgium) thanked the Council for the opportunity to state his Government's views and expressed his gratitude to the Netherlands representative for taking the initiative in that invitation.

Le rôle et les fonctions des gouvernements prennent des proportions considérables, notamment dans les domaines sociaux et économiques. Or, il apparaît difficile que les Etats Membres des Nations Unies parviennent à améliorer leurs propres mécanismes administratifs sans une aide internationale. C'est ainsi que les rapports de la Commission spéciale chargée d'étudier le projet de création d'une Commission économique pour l'Amérique latine et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient soulignent les goulots d'étranglement créés par l'insuffisance des méthodes et du personnel administratifs en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des plans de reconstruction et de mise en valeur.

La délégation du Brésil est convaincue que la solution de ce problème se trouve dans la création d'un Centre international de formation professionnelle en matière d'administration publique, qui s'inscrirait dans le cadre des Nations Unies. La délégation du Brésil ne demande pas cependant au Conseil de prendre une décision immédiate. Elle se contente de proposer une étude du projet afin que le Conseil, à sa prochaine session, si les études préliminaires sont alors terminées, ou bien l'Assemblée générale — si, les études préliminaires demeurant inachevées, le Conseil n'a pu agir — puisse prendre une décision en toute connaissance de cause. Il semble qu'en autorisant le Secrétaire général à entreprendre cette étude préliminaire avec la collaboration des comités techniques déjà créés, il sera possible d'économiser à la fois le temps et l'argent.

Si la proposition de la délégation du Brésil porte ses fruits, le centre projeté aura entre autres fonctions celle de former le personnel destiné à compléter les cadres des institutions et organisations internationales dont la composition actuelle n'est pas satisfaisante du point de vue de la répartition géographique.

Dans sa nouvelle version, la proposition du Brésil fait ressortir que le Secrétariat a déjà étudié la possibilité d'utiliser les services et les ressources des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des institutions spécialisées ainsi que des institutions publiques et privées, telles que les universités et certaines associations techniques.

La délégation du Brésil souligne que, bien que certains aspects du problème aient été effleurés d'une manière ou d'une autre par des organisations comme l'Institut de Bruxelles — dont les suggestions et l'expérience se révéleront extrêmement utiles — le centre international dont il est question est tout à fait différent par sa portée, sa structure et son caractère, de toutes les organisations existantes.

Le but de la proposition que le Brésil soumet à l'approbation du Conseil est la création, financée par les Nations Unies, d'un centre international de formation professionnelle pour un personnel administratif recruté selon une base géographique très large. Ce problème est de la compétence du Conseil.

M. LEBEAU (Belgique) remercie le Conseil de lui permettre d'exprimer les vues de son gouvernement et exprime sa gratitude au représentant des Pays-Bas pour avoir pris l'initiative de cette invitation.

The Belgian statement was not dictated by any divergency of views or any spirit of rivalry between Belgium and Brazil but by a desire to acquaint the Council with a situation which existed. There was in existence at Brussels an International Institute of Administrative Sciences about which some information was given in a letter sent to the President of the Council by the Permanent Representative of Belgium to the United Nations (E/674). It would seem that the Institute met the requirements of the Brazilian proposal or could easily do so. Moreover, the establishment of a new organization would obviously tend to undermine the work of the existing institution. It would therefore seem more logical and more economical to allow that institution to expand its work rather than to set up a new body.

In conclusion, the Belgian delegation was inclined to believe that the Brazilian proposal was premature. It hoped that that proposal would be amended so that the study requested of the Secretary-General would not call for the establishment of a new institution but only for a search for methods better calculated to ensure the professional training of civil servants, which should include the utilization and expansion of the International Institute of Administrative Sciences.

Mr. KOTSCHNIG (United States of America) said that his country was very interested in the proposal to set up an international centre for training in public administration. He supported the principle expressed in the Brazilian proposal, suggesting however that account be taken of the studies already undertaken by UNESCO and the existence of the institute doing similar work in Belgium.

He proposed various amendments to the Brazilian draft resolution (E/610/Rev.1).

In paragraph 1 of the operative part of the draft resolution, concerning consultations, the words "and with appropriate public and private international organizations" should be inserted after the words "International Civil Service Advisory Board".

He also requested that in the same paragraph the phrase "a study concerning the establishment of an international centre especially devoted to the science of administration" be replaced by "a study concerning means for promoting the science of administration on the international plane".

He also proposed that paragraph 2 (a) be amended to read as follows:

"(a) The feasibility and character of International measures and organizational arrangements designed to develop and spread the science of administration for the benefit of all nations".

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) rejected the principle of establishing an international centre, in view of the fact that the economic and social structures of different countries were so dissimilar as to make it impossible

L'intervention belge n'est pas motivée par une divergence de vues ou une rivalité entre la Belgique et le Brésil, mais par le désir de signaler au Conseil une situation existante. En fait, il existe à Bruxelles un Institut international des sciences administratives, au sujet duquel quelques indications figurent dans la lettre adressée au Président du Conseil par le représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/674). Il semblerait que l'objet visé par la proposition brésilienne est atteint par cet institut ou pourrait l'être facilement. D'autre part, la création d'une organisation nouvelle nuirait évidemment à une institution existante et active. Il semblerait donc plus logique et plus économique de fournir à cette dernière institution les moyens de développer éventuellement son activité plutôt que d'en créer une nouvelle.

En conclusion, la délégation belge est portée à croire que la proposition brésilienne est prématurée. Elle souhaiterait que cette proposition fût modifiée en ce sens que l'étude demandée au Secrétaire général ne viserait pas la création d'une institution nouvelle, mais seulement la recherche de meilleurs moyens pour assurer la formation professionnelle de fonctionnaires, moyens qui devraient comprendre l'utilisation et le développement de l'Institut international des sciences administratives.

M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) déclare que son pays est très intéressé au projet de centre international de formation professionnelle en matière d'administration publique. Il appuie le principe énoncé dans la proposition brésilienne en tenant compte toutefois des études déjà entreprises par l'UNESCO et de l'existence de l'institut qui, en Belgique, poursuit des buts analogues.

Il propose divers amendements au projet de résolution du Brésil (E/610/Rev.1).

Au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, qui a trait aux consultations, on insérerait, après: « le Conseil consultatif international d'administration civile », les mots: « ainsi qu'avec telles organisations internationales, publiques ou privées, que l'on jugera appropriées ».

M. Kotschnig demande, d'autre part, que dans le même paragraphe 1, le membre de phrase: « une étude relative à l'établissement d'un centre international qui se consacrerait principalement à la science de l'administration » soit remplacé par: « une étude concernant les moyens propres à favoriser, sur le plan international, la science administrative ».

Il propose, en outre, de donner à l'alinéa a du paragraphe 2 la rédaction suivante:

« a) Possibilités d'application et nature des mesures que l'on pourrait adopter sur le plan international et des arrangements que l'on pourrait prendre en matière d'organisation, en vue de développer et de propager la science administrative pour le bien de toutes les nations ».

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rejette le principe même de l'établissement d'un centre international étant donné que les structures économiques et sociales des différents pays présentent des différences trop grandes

to draw up general principles of administration. Such a programme would lead to intervention in the domestic affairs of the various countries. At a time when the General Assembly recommended economy, it would be inappropriate to embark on so unsound an enterprise.

Mr. MAKIN (Australia) supported the Brazilian proposal. Every country needed good administrative organization. That was an essential point in view of the current emphasis on economic development and at a time when certain countries were being asked to place their resources at the disposal of others, particularly in the form of capital investments.

Mr. BORIS (France) congratulated Brazil on the valuable contribution to the Council's work represented by her draft resolution. Although problems of administration varied in different countries, there were many States whose administrative systems had points in common. The French Government, which had just reformed the method of entry into the civil service, had set up a centre for advanced administrative training and opened it to foreign students.

The French delegation supported the United States proposed amendments to the Brazilian draft resolution.

The suggestion made by Belgium should receive the fullest attention, since the institute in that country, despite the devastation suffered as a result of hostilities, had courageously resumed implementation of a programme planned before the war. The value of that institute had moreover been recognized by the United Nations in classifying it as a Category B specialized agency. The proposal to give wider scope to that institute should therefore be carefully considered.

Mr. GELISSEN (Netherlands) expressed his approval of the Brazilian draft resolution and the amendments proposed by the United States.

He suggested that the Secretariat should establish contact with the Belgian institute.

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) recalled that his delegation had opposed insertion in the agenda of the item under discussion. The proposal was neither urgent nor practical. It was difficult to see what type of administration was envisaged, since there were so many different systems, or whether the intention was to set up a single new type of administrative organization.

The plan was not at all clear, and neither the Council nor the Secretariat should waste their time on so unrealistic a study.

Mr. PHILLIPS (United Kingdom) thought that countries ought in the future to have officials capable of implementing the administrative measures which would be taken in application of the new principles of social legislation which the United Nations was attempting to promote.

pour que l'on puisse établir des principes généraux d'administration. En développant un tel programme, on serait même amené à intervenir dans les affaires intérieures des divers pays. Au moment où l'Assemblée générale préconise des mesures d'économie, il ne convient pas de se lancer dans une entreprise aussi mal fondée.

M. MAKIN (Australie) appuie la proposition présentée par le Brésil. Une bonne organisation administrative est nécessaire à chaque pays. C'est là un point essentiel en vue de ce développement économique dont il est tant question et au moment où l'on demande à certains pays de mettre des ressources à la disposition d'autres pays, notamment sous la forme d'investissements en capital.

M. BORIS (France) félicite le Brésil de la contribution intéressante qu'il apporte aux travaux du Conseil en présentant son projet de résolution. Si le problème de l'administration se pose de façon diverse suivant les pays, il existe pourtant de nombreux Etats où l'administration présente des traits communs. Le Gouvernement français qui vient de réformer les voies d'accès à la fonction publique sur le plan national, et qui a créé à cet effet un centre de hautes études administratives, a ouvert ce centre aux étudiants étrangers.

La délégation française appuie les amendements proposés par le représentant des Etats-Unis au projet de résolution du Brésil.

Il convient de tenir le plus grand compte de la proposition de la Belgique étant donné que l'institut qui existe dans ce pays a repris courageusement, malgré les dévastations subies du fait des hostilités, la mise en œuvre d'un programme déjà établi avant la guerre. La valeur de cet institut a du reste été reconnue par l'Organisation des Nations Unies qui l'a admis au nombre des institutions spécialisées de la catégorie B. L'idée de donner de plus larges moyens d'action à cet institut doit donc être examinée avec soin.

M. GELISSEN (Pays-Bas) exprime son approbation du projet de résolution présenté par le Brésil et des amendements à ce texte proposés par les Etats-Unis.

Il demande que le Secrétariat se mette en rapport avec l'Institut existant en Belgique.

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) rappelle que sa délégation s'était opposée à l'inclusion à l'ordre du jour de la question en discussion. Ce projet n'a ni un caractère urgent, ni un caractère pratique. On peut se demander de quelle sorte d'administration il s'agit, étant donné la diversité de celles qui existent, ou encore si l'on envisage de créer un type unique et nouveau d'organisation administrative.

Le programme n'est nullement clair, et ni le Conseil ni le Secrétariat ne doivent perdre leur temps à une étude aussi fantaisiste.

M. PHILLIPS (Royaume-Uni) déclare que les différents pays devront à l'avenir disposer de fonctionnaires capables de mettre en œuvre les mesures administratives qui pourront être prises en vue d'appliquer les nouveaux principes en matière de législation sociale que l'Organisation des Nations Unies s'efforce de développer.

Concerning the differences between various types of national administration, he pointed out that in his own country civil servants remained in office regardless of the policy of the government in power. General principles and types of administrative experience and technique did therefore exist and could be the subject of an international survey.

The Brazilian resolution was excellent in principle provided that the United States amendments were included; these amendments should however be discussed in committee.

Mr. DAVIDSON (Canada) suggested that before pursuing the Brazilian proposal further the Council ought to take note of a precedent: the studies undertaken with a view to the establishment of an international research laboratory had at last been the subject of a voluminous report, which the Council had not yet been able to examine.

The Brazilian proposal was premature. It was inadvisable to ask the Secretariat to undertake further 'special studies before substantial results had been achieved in other matters on which the Council had taken action a long time ago.

Mr. CHANG (China) supported the Brazilian draft resolution and did not share the doubts expressed by the Canadian representative.

Mr. LANGE (Poland) acknowledged that marked differences did exist between the administrations of the various countries, but accepted the Brazilian draft resolution with the amendments proposed by the United States, and the suggestion to make use of the institute existing in Belgium.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) and Mr. BORBERG (Denmark) also approved the Brazilian resolution with the amendments proposed by the United States.

Mr. MUNIZ (Brazil) accepted the United States amendments.

He did not share all the doubts of the Canadian representative in the execution of the plan.

The Belgian institute was a technical association which, by its very nature, could not fully carry out the extensive programme with which many members of the Council had just expressed their agreement. Liaison with that institute could certainly be established, as had been done in other domains with various specialized agencies.

He did not doubt the existence of different social and economic structures in different countries, but a technique of administration had grown up which was of equal importance for all countries regardless of their regime.

Mr. PHILLIPS (United Kingdom) proposed two amendments to the Brazilian text.

In paragraph 1, he suggested that the following expression be used: "a study concerning the development of international facilities for the promotion of the science of administration";

Quant aux différences existant entre les diverses administrations nationales, M. Phillips fait observer que les fonctionnaires de son propre pays demeurent en place quelle que soit la politique du gouvernement au pouvoir. Il existe donc des principes généraux, des expériences et des techniques administratives qui peuvent être étudiées sur le plan international.

Le projet de résolution présenté par le Brésil est excellent en principe, à condition que l'on y apporte les amendements présentés par les Etats-Unis. Il conviendrait, du reste, de discuter ces amendements en comité.

M. DAVIDSON (Canada) désirerait qu'avant de s'engager plus loin dans la voie tracée par le Brésil, le Conseil veuille bien se souvenir d'un précédent: les études menées en vue de l'établissement d'un laboratoire international de recherche ont fait finalement l'objet d'un volumineux rapport que le Conseil n'a pu encore examiner.

La question que le Brésil pose aujourd'hui est prématurée. Il ne convient pas de confier au Secrétariat de nouvelles études spéciales avant que des résultats substantiels aient été obtenus sur d'autres points au sujet desquels le Conseil avait pris des initiatives il y a déjà longtemps.

M. CHANG (Chine) approuve le projet de résolution du Brésil et ne craint pas les déceptions que le représentant du Canada fait prévoir.

M. LANGE (Pologne) reconnaît que des différences notables existent entre les administrations des différents pays, mais il accepte le projet de résolution du Brésil avec les amendements proposés par les Etats-Unis, ainsi que la proposition qui a été faite d'utiliser les activités de l'institut existant en Belgique.

M. SANTA CRUZ (Chili) et M. BORBERG (Danemark) approuvent également la résolution du Brésil avec les amendements proposés par les Etats-Unis.

M. MUNIZ (Brésil) accepte les amendements présentés par le représentant des Etats-Unis.

Il ne craint pas d'autre part, pour la réalisation de son projet, tous les risques envisagés par le représentant du Canada.

L'Institut existant en Belgique est une association professionnelle qui, en raison de ce caractère même, ne peut pas réaliser pleinement le programme étendu sur lequel de nombreux membres du Conseil viennent d'exprimer leur accord. L'on peut certes établir une liaison avec cet institut, ainsi qu'on l'a déjà fait en d'autres domaines avec diverses institutions spécialisées.

Quant aux différences de structure sociale et économique entre les pays, il n'est pas douteux qu'elles existent, mais une technique de l'administration s'est constituée dont l'importance est égale pour tous les Etats quel que soit leur régime.

M. PHILLIPS (Royaume-Uni) propose d'apporter deux amendements au texte de la proposition du Brésil.

Il propose de remplacer au paragraphe 1 du dispositif, les mots: « une étude relative... la science de l'administration » par l'expression suivante: « une étude concernant le développe-

and in paragraph 2 (d) that the words " and training " be inserted after the word " recruiting ".

Mr. BORBERG (Denmark) suggested that in paragraph 2 (d) the words " men and women ", instead of " young men and women ", should be used.

Mr. MUNIZ (Brazil) accepted those amendments.

The PRESIDENT read the Brazilian draft resolution (E/610/Rev.1), as amended, and put it to the vote.

The draft resolution was adopted by 12 votes to 2, with 3 abstentions.

The meeting rose at 6.30 p.m.

ONE HUNDRED AND FIFTY-SECOND MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 25 February 1948 at 10.30 a.m.*

President : Mr. Charles MALIK (Lebanon)

54. Reports of the Executive Board of the International Children's Emer- gency Fund (E/590, E/590/Add.1 and E/658)

At the invitation of the President, Dr. Rajchman, Chairman of the Executive Board, and Mr. Pate, Executive Director of the International Children's Emergency Fund, took their seats at the Council table.

Mr. PATE (Executive Director of the International Children's Emergency Fund) presented the progress report of UNICEF covering the period since 2 December 1947 (E/658).

Supplementing the report, he indicated that during a recent trip to provincial towns as well as important cities of eight receiving countries in Europe, he had found that the system of trusteeship set up by the Executive Board was functioning satisfactorily. The basic policy and principles established by the Council were being carried out in each country, and the receiving governments were furnishing free transit within their borders and providing other necessary services.

There were thirteen receiving countries and seventeen donor countries participating in the International Children's Emergency Fund. Three countries, France, Poland and Czechoslovakia, were receiving assistance from the Fund but had also made contributions. It was hoped that the number of participants, particularly the donors, would be increased. Foodstuffs were being distributed by UNICEF to two million children and expectant and nursing mothers each day; by the end of March that number would be increased to four million.

ment, sur le plan international, des moyens propres à favoriser la science administrative », et, à l'alinéa d du paragraphe 2, d'insérer après le mot « recrutement » les mots « et de formation ».

M. BORBERG (Danemark) demande que, dans l'alinéa d du paragraphe 2, l'expression « jeunes gens et jeunes femmes » soit remplacée par « hommes et femmes ».

M. MUNIZ (Brésil) accepte ces amendements.

Le PRÉSIDENT met aux voix, après en avoir donné lecture, le texte du projet de résolution soumis par la délégation du Brésil (E/610/Rev.1) ainsi amendé.

Par 12 voix contre 2, avec 3 abstentions, le projet de résolution ainsi amendé est adopté.

La séance est levée à 18 h. 30.

CENT CINQUANTE-DEUXIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 25 février 1948, à 10 h. 30*

Président : M. Charles MALIK (Liban)

54. Rapports du Conseil d'administra- tion du Fonds international de secours à l'enfance (E/590 & Corr.1, E/590/Add.1 et E/658)

Sur l'invitation du Président, M. Rajchman, Président du Conseil d'administration, et M. Pate, Directeur général du Fonds international de secours à l'enfance, prennent place à la table du Conseil.

M. PATE (Directeur général du Fonds international de secours à l'enfance) présente le rapport complémentaire du FISE pour la période commençant le 2 décembre 1947 (E/658).

Pour compléter ce rapport, il précise qu'au cours d'une tournée récente dans des villes secondaires ainsi que dans des villes importantes de huit pays bénéficiaires d'Europe, il a constaté que le système de gestion institué par le Conseil d'administration fonctionne de façon satisfaisante. Dans chaque pays, on applique la ligne de conduite et les principes essentiels fixés par le Conseil, et les gouvernements bénéficiaires assurent le transit gratuit des marchandises sur leur territoire et fournissent d'autres services nécessaires.

Treize pays bénéficiaires et dix-sept pays donateurs font partie du Fonds international de secours à l'enfance. Trois pays, la France, la Pologne et la Tchécoslovaquie reçoivent des secours du Fonds, mais lui fournissent également une contribution. On espère voir augmenter le nombre des pays participants, particulièrement celui des pays donateurs. Le FISE distribue chaque jour des denrées alimentaires à deux millions d'enfants, de femmes enceintes et de femmes allaitantes. A la fin mars, ce nombre sera porté à quatre millions.